

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Juillet 2006**

### *COMPTE RENDU*

#### **Approuvé le**

L'an deux mille six, le douze juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, MM. SEUILLOT, LECLERCQ, Mme BELMIN, M. NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MAUBERT, LEFEVRE, Mme CHAVY, MM. PROUTS, TACCON, MALVOISIN, ALEMANY (à partir de 21h10), DELASALLE, Mmes DUCHENE, LEQUELLENEC, HIRSCH-ROBINSON, PRUZINA, DEKKER, Mme BARTHOT, M. TRUFFET, Mme LACROIX-COQUILLAUD, M. DECHERY, Mme BLAIS-PERRIN.

Procurations : M. MONPERT à M. MAUBERT  
M. ALEMANY à M. SEUILLOT (JUSQU'à 21H10)  
M. BONY à M. DECHERY

Absents excusés : M. DOYEN, M LUDWIG

En exercice : 29  
Présents : 24 jusqu'à 21h10, puis 25  
Votants : 27

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h40.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance par :

Voix contre : 2 voix (BARTHOT, TRUFFET)

Abstention : 5 voix (LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD, DECHERY, BONY, BLAIS-PERRIN)

Voix pour : 20 voix

Madame le maire rend hommage à monsieur Jacques BEURTON, décédé, et qui a exercé les fonctions de Conseiller Municipal de 1983 à 1989.

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 14 Juin 2006**

Monsieur DECHERY dit qu'il regrette l'absence de monsieur LUDWIG, dont il a découvert les propos à son égard dans le compte rendu du 14 juin 2006.

Monsieur DECHERY dit qu'il réfute les propos de monsieur LUDWIG pour des raisons personnelles et pour des raisons politiques, et qu'il ne permettra à personne de l'assimiler aux nazis.

Pour des raisons personnelles, monsieur DECHERY dit que sa famille, comme d'autres familles, est entrée en résistance, que ses trois oncles ont été capturés, l'un a été déporté et torturé.

Pour des raisons politiques, le nazisme est un crime contre l'Humanité, c'est une infamie qui n'a pas sa place dans cette assemblée, et qui ne peut, de ce fait, participer du débat politique. Traiter quelqu'un de nazi constitue un délit, je me réserve la possibilité d'engager toutes les poursuites nécessaires et, en ce sens, j'ai porté plainte en diffamation contre monsieur LUDWIG.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'elle n'est pas communiste et ne l'a jamais été. Toutefois, madame BLAIS-PERRIN dit qu'elle aimerait rappeler que pendant la dernière guerre mondiale, pendant que certains qui avaient refusé de rejoindre les Forces Françaises Libres se sont sabordés à TOULON, d'autres ont relevé la tête, pris les armes, pris le maquis contre les occupants nazis.

Ils étaient communistes, gaullistes ou encore compagnons de route, ils s'appelaient DECHERY en AUVERGNE, Paul et René Vuillaume, dans les Vosges, ou encore Pierre BLAIS à Paris.

Ils ont redonné leur dignité à la France et au peuple français. 60 ans après, il est surprenant de voir ressurgir de tels propos qui sont dans la droite ligne des versaillais et des vichistes.

Heureusement que certains tels le Général de Gaulle, les communistes et bien d'autres, ont permis à la France de retrouver son honneur.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'elle espère que ces interventions permettront au Conseil Municipal de Bois le Roi de revenir vite au débat démocratique de la cité, de ne pas oublier et de tourner définitivement cette page.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'elle s'insurge contre la phrase de REVEL employée par monsieur LUDWIG qui ne reflète pas la réalité, il faut mettre un point final à ce genre d'allégation.

Monsieur LEBEGUE dit que ses parents et ses grand parents ont aussi été déportés, que beaucoup de familles de Bois le Roi ont été touchées par la guerre.

Madame le Maire dit qu'elle espère que le débat est clos et qu'on va pouvoir revenir aux affaires de la commune.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par :**

Contre : 0 voix

Abstentions : 6 voix (BARTHOT, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD, DECHERY, BONY, BLAIS-PERRIN)

Pour : 21 voix

**1/ Dérogation scolaire et prise en charge des frais par les communes**

Madame le Maire informe le Conseil que les communes du bassin bellifontain ont travaillé à un commun accord sur les dérogations scolaires et proposent d'adopter une convention type.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention sur la dérogation scolaire et la prise en charge par les communes des frais de scolarité.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

Autorise le Maire à signer la convention sur la dérogation scolaire et la prise en charge par les communes des frais de scolarité.

**2/ Charte et tarif bus pédestre**

Madame le Maire propose au Conseil d'approuver le tarif du bus pédestre et d'approuver la charte de fonctionnement de ce nouveau service municipal.

TARIFS ANNUELS (y compris la casquette) :

1 enfant : 15€

2 enfants : 12€ par enfant

3 enfants et plus: 8€ par enfant

Gratuit lorsqu'un parent participe au service.

2€ pour remplacer la casquette perdue

Madame GRIZARD dit que l'idée est de contribuer à la protection de l'environnement, à la santé des enfants, de créer de la convivialité et de renverser une tendance, pour voir moins de voitures autour des écoles.

Monsieur LEBEGUE demande pourquoi on ne fait pas la gratuité la première année comme encouragement, et demande quel est le prix pour le bus.

Madame GRIZARD dit que c'est 56€ pour le bus et que la gratuité n'est pas un gage de sérieux du service, et que le sujet a été débattu en groupe de travail.

Le Conseil Municipal par,

Voix contre : 1 voix (LEBEGUE)

Abstentions : 0 voix

Voix pour : 26 voix

Approuve le tarif du bus pédestre et la charte de fonctionnement de ce service municipal.

### **3/ Approbation de la modification des statuts proposée par l'EPCI**

Madame le Maire informe le Conseil que le Conseil Communautaire du Pays de Seine a approuvé la proposition de modification de ses statuts.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Seine.

Madame le Maire dit que la Communauté de Communes n'a toujours pas envoyé les textes, mais qu'elle n'est pas inquiète car elle sait que les communes ont 3 mois pour se prononcer sur la proposition communautaire de modification des statuts.

21h10 : arrivée de monsieur ALEMANY.

Madame le Maire dit que l'étude KPMG a démontré qu'il fallait transférer toute la voirie pour espérer faire des économies. Un transfert partiel engendre une augmentation de dépenses. La voirie ayant été retirée, il reste les compétences des Zones d'Activité et des Zones d'Aménagement Concerté.

Monsieur DECHERY demande si la seule chose qui reste, ce sont les bureaux à Fontaine le Port ?

Monsieur LEBEGUE dit qu'il reste aussi les indemnités des Présidents et Vice Présidents.

Madame le Maire dit qu'elle a demandé la suppression des indemnités des Présidents et vice-Présidents.

Madame BLAIS-PERRIN dit que le Conseil Municipal vote souvent pour pas grand chose, et qu'on frise le ridicule en s'interrogeant encore sur le périmètre de l'Intercommunalité.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'elle a lu comme beaucoup de bacots l'intervention de la Présidente et qu'elle se demande ce que les citoyens en pensent, alors que spontanément les gens pratiquent l'intercommunalité en faisant des activités sur le territoire des autres communes. Cette intercommunalité n'a été qu'une source de litiges et rien n'en sort.

Monsieur LECLERCO dit qu'au dernier conseil communautaire, 19 élus sur 21 présents ont voté le retrait de la compétence voirie, contre 2 voix exprimées contre ce retrait par la Présidente et monsieur BOE, ce qui veut dire qu'une très large majorité s'exprime contre cette gestion.

Le Conseil Municipal par,

Voix contre : 1 voix (TRUFFET)

Abstentions : 6 voix ( BARTHOT, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD, DECHERY, BONY, BLAIS-PERRIN)

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit qu'elle rejoint les propos de Madame BLAIS-PERRIN, car on atteint le ridicule.

Voix pour : 20 voix

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Seine.

### **4/ Tableau des effectifs ; création d'un emploi d'agent des services techniques**

Madame le Maire informe le Conseil que la gestion du personnel municipal implique de modifier le tableau des effectifs à l'occasion du changement de statut du personnel.

Le Contrat Emploi Consolidé de l'un des 3 CEC initialement recrutés au service technique arrivant à terme le 30 septembre 2006, Madame le Maire propose au Conseil de créer un poste d'agent des services techniques à compter du premier octobre 2006, pour pérenniser une activité dont la commune ne saurait se passer.

Compte tenu de la charge actuelle de travail du service technique, et des demandes de prestations toujours plus nombreuses, notamment du tissu associatif, Madame le Maire propose de créer ce poste à temps complet (35 heures) au lieu de 30 heures hebdomadaires précédemment.

Il est précisé que le poste de CEC dont il est question n'était déjà plus subventionné par l'Etat sur l'année 2006.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir créer un poste d'agent des services techniques à temps complet.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

Approuve la création d'un poste d'agent des services techniques à temps complet.

### 5/ Décision Modificative n° 1 du Service de l'Eau

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver la Décision Modificative n°1 du budget du service de l'Eau ci-dessous.

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2005		DM n° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
INVESTISSEMENT					
<b>RECETTES</b>					
<b>RAR</b>					
1341 – Subv Equip				5 640.45	
276 – Récup TVA				5 585.15	
<b>Nouveaux crédits</b>					
001 – Excédent invest				11 595.23	
1068 – Affectation résultat				11 259.97	
021 – Virement sect fonct		82 516.00		336 837.79	419 353.79
1641 - Emprunt		96 071.00		- 96 071.00	0.00
<b>TOTAL</b>				<b>274 847.59</b>	

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2006		DM n° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
INVESTISSEMENT					
<b>DEPENSES</b>					
<b>RAR</b>					
2315 – Travaux (HT)			28 495.65		
276 – (Travaux TVA)			5 585.15		
<b>Nouveaux crédits</b>					
2315 – Travaux (Equilibre)	207 033.00		240 766.79		447 799.79
<b>TOTAL</b>			<b>274 847.59</b>		

DESIGNATION	Pour mémoire BP 2006		DM n° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
FONCTIONNEMENT					
<b>RECETTES</b>					
002 – Excédent reporté		0.00		337 107.79	337 107.79
<b>TOTAL</b>		0.00		<b>337 107.79</b>	

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM 2006		DM n° 1		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
<b>DEPENSES</b>					
623 – Insertion annonce	0.00		270.00		270.00
023 – Virement à invest	82 516.00		336 837.79		419 353.79
<b>TOTAL</b>			<b>337 107.79</b>		

Le Conseil Municipal par,

Voix contre : 3 voix (BARTHOT, TRUFFET, LEBEGUE)

Abstentions : 0 voix

Voix pour : 24 voix

Approuve la Décision Modificative n°1 du budget du Service de l'Eau.

## 6/ CLSH attribution des marchés

Madame le Maire présente au Conseil le rapport de la Personne Responsable du Marché (disponible auprès du Secrétariat Général), propose au Conseil d'attribuer les lots comme suit et demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le marché de travaux.

LOT :		Entreprises	Montant HT	Montant HT
LOT N°1	GROS ŒUVRE	BOYER	394 762.85	
		<b>CINQ S CONSTRUCTION</b>		<b>369 926.50</b>
LOT N°2	CHARPENTE BOIS	REGNIER COVAREL	23 396.27	
LOT N°3	COUVERTURE	LAGRANGE	56 500.00	
LOT N°4	MENUISERIE ALUMINIUM	SUD METALLERIE	78 478.70	
LOT N°5	MENUISERIE BOIS	GIRARD OUVRAGES BOIS	35 956.87	
LOT N°6	ELECTRICITE	TMEE	53 812.30	
LOT N°7	PLOMBERIE	CYGEM	26 067.46	
LOT N°8	CHAUFFAGE VMC	CYGEM	65 719.29	
LOT N°9	CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS	ITG	38 059.50	
LOT N°10	PEINTURE	TOURET	18 980.64	
LOT N°11	VRD	CEDE TP	86 928.60	90 082.60
LOT N°12	CLOTURES	BOSMY	6 436.50	
LOT N°13	SERRURERIE	GTB	4 273.00	
LOT N°14	ETANCHEITE	SABATE	6 918.20	
TOTAL			896 290.18€	874 607.83€

Madame le Maire dit que les dernières négociations dans le cadre du Marché A Procédure Adaptée, ont permis d'obtenir encore de meilleurs prix sur le lot 1 Gros Œuvre.

Madame le Maire propose également de retenir les options ci-après qui représentent un avantage non négligeable pour l'équipement:

Options :

- plus- value pour récupération des eaux de pluie dans la cave :
 

VRD (cuve) :	26 685.80€ HT
Plomberie :	1 008.46€ HT
- plus-value pour raccordement d'assainissement sur rue :
 

	2 885.40€ HT
--	--------------

Monsieur TRUFFET demande quel est le prix de l'option éclairage du parking, et dit que c'est un élément de sécurité.

Madame le Maire dit qu'il en coûte 1895€, que dans la zone industrielle, on a demandé qu'on retire un lampadaire sous lequel des gens faisaient des bêtises. Il est préférable d'installer une cellule qui allume quand quelqu'un passe.

Le Conseil Municipal par,  
Voix contre : 0 voix  
Abstentions : 3 voix (BARTHOT, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD)  
Voix pour : 24 voix

Approuve le rapport de la Personne Responsable du Marché, et autorise le Maire à signer le marché de travaux du CLSH, options comprises.

## **7/ CLSH actualisation du contrat de maîtrise d'oeuvre**

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 7 avril 2004, le Conseil l'a autorisée à signer un contrat de maîtrise d'oeuvre qui, en raison d'un montant global des travaux hors taxe estimé à 750 000€ HT ne devait excéder 15% de ce montant soit 112 500€ HT.

Le contrat a été négocié à 12.23% du montant des travaux HT recalculé à 864 814€ HT au stade de l'APS. soit 105 766.74€HT.(126 497.02€TTC).

Or, l'attribution du marché de travaux porte sur un montant global de 896 290.18€ HT, et il convient d'actualiser le contrat de maîtrise d'oeuvre en fonction du marché de travaux, ce qui porte les honoraires à 109 616.29€HT.

Madame le Maire dit que le montant de 109 616.19€ HT maxi ne sera pas atteint, car le calcul des honoraires se décompose en 3 phases.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre.

Le Conseil Municipal par,  
Voix contre : 0 voix  
Abstentions : 2 voix (LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD)  
Voix pour : 25 voix

Autorise le Maire à signer l'avenant d'actualisation du contrat de maîtrise d'oeuvre.

## **8/ APD place de la Gare**

Madame le Maire informe le Conseil que le maître d'oeuvre a remis l'APD de la Place de la Gare. Ce document s'inscrit dans la continuité de l'APS tel qu'il avait été présenté par le maître d'oeuvre en commission générale, sans modification du budget de l'opération.

Madame le Maire dit que c'est la suite de la présentation faite par Studio Nemo en Commission Générale.

Monsieur TRUFFET demande quelle est la largeur de la voie entre la gare et le garage, car le flux ne s'écoule pas.

Madame le Maire dit que d'un seul côté les places sont dévolues au stationnement du garage.

Madame BLAIS-PERRIN dit que son groupe avait fait des propositions lors d'un précédent conseil, et que le soufflet central qui donne une respiration à la Place, a disparu. Deuxième point, le garage a

besoin de places pour stationner les véhicules des clients. Or, les camions ne passeront pas avec cet APD. A voir également, le problème d'assurance des véhicules des clients.

Madame le Maire dit que la giration du camion de livraison a été étudiée sur place par l'architecte.

Monsieur DECHERY dit qu'il y a aussi deux autres problèmes ; le flux de circulation venant de Gallieni et de la Forêt, qui coupe le flux montant, il demande s'il est prévu un aménagement du carrefour de la rue de la Gare et de la rue de la Forêt, et un autre au droit de la rue des Sesçois.

Madame le Maire dit que l'étude faite par le cabinet SALOMON à la demande du Conseil Général intègre cette difficulté, et qu'il est prévu d'aménager ces deux intersections.

Monsieur DECHERY demande s'il est prévu une piste cyclable.

Monsieur NIVERT dit qu'il est prévu une bande cyclable à contre sens.

Madame BELMIN dit que l'APD peut être approuvé sous réserve.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver l'APD de la Place de la Gare, sous réserve que soit respecté en phase DCE ;

- 5 à 6 places de stationnement pour le garage,
- l'accès du camion de livraison,
- la tenue d'une commission générale avec toutes les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Approuve l'APD de la Place de la Gare, sous la réserve précitée.

## **9/ Détermination de la taxe en cas d'absence de place de stationnement**

Madame le Maire informe le Conseil que le Code de l'Urbanisme prévoit, dans l'hypothèse où le pétitionnaire du permis de construire ne peut justifier d'une ou plusieurs places de stationnement sur sa parcelle, d'acquitter un droit de stationnement sur la voie publique lors de l'obtention du droit des sols.

Cette redevance compense la charge supportée par la collectivité du fait de l'incapacité de l'intéressé à stationner sur sa parcelle.

Madame le Maire propose au Conseil d'approuver le tarif de 10 000€ la place de stationnement.

Le débat s'engage sans qu'aucune position ne parvienne à se dégager, ni pour, ni contre le projet de délibération. Madame le Maire propose de remettre le sujet à une date ultérieure.

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

**Homage à Jacques Beurton, conseiller municipal de 1983 à 1989, jusqu'à son récent déménagement, il était aussi membre de l'association des chasseurs et de celles des Anciens Combattants. Nous conservons l'image d'un homme courageux, engagé dans son métier et dans la vie communale. Il est décédé samedi 8 juillet et laisse seule Michèle son épouse à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.**

Tous nos vœux de rétablissements à Monsieur Doyen qui est actuellement hospitalisé.

### **- Equipements concertés :**

Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition de chacun des conseillers

CLSH : L'abattage et le dessouchage commence ce jour en conformité avec les autorisations préalablement obtenues. Il est précisé que l'entreprise est rémunérée sur le bois abattu, les administrés ne sont donc pas autorisés à se servir.

METRA : en fonctionnement depuis fin juin, visite du Conseil ce jour. Toutes les procédures sont engagées vis-à-vis de l'entreprise SETREC qui ne remplit pas son contrat et est responsable de la non évacuation des résidus de chantier. La procédure demande encore 15 jours avant de pouvoir intervenir en lieu et place et aux frais de l'entreprise.

PLACE DE LA GARE : à l'ordre du jour.

VESTIAIRES DU STADE LANGENARGEN : mise en service à la rentrée. Les réserves ne sont pas toutes levées. Les problèmes d'évacuation du chantier sont les mêmes que ceux de Métra.

Démolition des préfabriqués et aménagements de l'allée à la rentrée prochainement.

ESPACE CULTUREL : fin de réception des offres le 18 juillet. Choix de l'architecte avec l'avis du CAUE, de la DRAC et du SDAP

LOCAUX FESTIFS et SENIORS : mise en concurrence pour mettre en forme la « Maison pour Tous ».

Carrefour RD 138 Pavé de la Cave et Croix de Vitry : grande satisfaction des usagers pour le rond point du Pavé de la Cave en service depuis le 12 juin, travaux en cours pour la Croix de Vitry

Pont de Chartrettes : travaux du 17/07 au mois de novembre. Installation de locaux préfabriqués durant le chantier pour les vestiaires et les réunions dans le bas du parc de la Mairie (coté du chemin du dessous des Pourris). Le stockage des engins et matériaux de chantier sera fait coté Chartrettes.

Contentieux : TA de Monsieur Marsot contre le Droit de préemption exercé par la commune sur le lot du 12 rue Pasteur qu'il s'apprêtait à recevoir de l'Association Tutélaire de Seine et Marne pour la somme de 5 000€ le lot, soit 30€ le m<sup>2</sup>.

Convention : la Salle Marcel Paul est à nouveau en service et un projet de convention avec le Comité d'Entreprise d'EDF est à l'étude.

Service Public : La Poste, qui modernise son bureau, occupera de la maison du gardien du stade LANGENARGEN pour la durée des travaux qui ne devraient pas excéder le mois de septembre.

Agenda : au Trait d'Union, Concert et stage Proquartet, et stage de Magie en cours,

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 22h35.**

**Prochain conseil : le mercredi 13 septembre, il n'y aura pas de conseil en août**